Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
Envoi préfecture le 26/06/2023
Retour préfecture le 26/06/2023
Publié le 26/06/2023
Acte certifié exécutoire

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DELIBERATION N° 23-0453

23 JUIN 2023

UNIVERSITE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Soutien aux projets de développement du campus de Sciences Po à Menton
Convention Affectation d'autorisation d'engagement

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°21-362 du 2 juillet 2021 du Conseil régional donnant délégation d'attribution du Conseil régional à la Commission permanente;

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

VU la délibération n°22-206 du 29 avril 2022 du Conseil régional approuvant le règlement budgétaire et financier;

VU la délibération n°22-400 du 24 juin 2022 du Conseil régional approuvant la Convention pluriannuelle entre la Région et le campus de Sciences Po Menton ;

VU la délibération n°22-0814 du 16 décembre 2022 du Conseil régional approuvant le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2023-2028 ;

VU l'avis de la commission Santé, handicap, enseignement supérieur, recherche réunie le 15 juin 2023 ;

La Commission permanente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réunie le 23 juin 2023.

CONSIDERANT

- que l'Institut d'études politiques de Paris, établissement d'excellence à rayonnement international, dispose d'un campus à Menton, spécialisé dans les enjeux politiques, économiques et sociaux des pays du pourtour méditerranéen, du Moyen Orient et du Golfe ;

- que la Région a approuvé la convention de partenariat pluriannuelle 2022-2024 entre la Région et la Fondation nationale des sciences politiques, campus de Menton ;

- que le campus de Menton souhaite poursuivre son développement, renforcer l'attractivité du campus au plan régional, national et international et développer son ancrage et son impact sur le territoire ;

DECIDE

- d'approuver les termes de la convention entre la Région et la Fondation nationale des sciences politiques dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer cette convention ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 125 000 € en fonctionnement à la Fondation nationale des sciences politiques pour l'opération n°2023_06281 ;

- de déroger aux dispositions de l'article 22-1 alinéa 2 du règlement financier relatif au délai de dépôt des demandes de subventions pour actions spécifiques de fonctionnement 3 mois avant la date prévisionnelle de début de réalisation du projet ;

- d'affecter 125 000 € en autorisation d'engagement sur le programme ER 202 « Réussite des étudiants » chapitre 65 du budget régional 2023.

Le Président,

Renaud MUSELIER

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/06/2023 - Retour préfecture le 26/06/2023 - Acte n° 23-0453 certifié exécutoire